

**ARRETE DAJI/2018/signature/N°173  
Portant délégation de signature du  
Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Monsieur Denis BERTIN  
Vice-Président délégué à la Fondation A\*MIDEX**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de Monsieur Yvon BERLAND, en date du 5 janvier 2016 à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la désignation de Monsieur Denis BERTIN en tant que Vice-Président délégué à la Fondation A\*MIDEX en date du 23 février 2016,
- Vu la nomination de Madame Maryline CRIVELLO en tant que Directrice Exécutive de la Fondation A\*MIDEX en date du 1<sup>er</sup> mars 2016,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Denis BERTIN** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la **Fondation Universitaire A\*MIDEX**, les actes suivants.

**Article 2**

**Monsieur Denis BERTIN** reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de tous les CF relevant de la Fondation AMIDEX sauf le CF SOCA0LA, ainsi que les ordres de mission des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la Fondation, dans la limite de 1000 € par opération.

**Article 3**

**Monsieur Denis BERTIN** reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire des éOTP :

PIERIREM/SOCA/AM14AVHRXX	1DZARZRE/RHRE/ID14HRU345
PIAZZREM/SOCA/AM14AVHRXX	2ALONSRE/RHRE/ID18HRU104
CANEPREM/SOCA/AM14AVHRXX	2CANEPRE/RHRE/ID16HRU303
GERMAREM/SOCA/AM14AVHRXX	2CERCLIN/INST/ID18HRXXX
GROSBREM/SOCA/AM14AVHRXX	2CORRERE/RHRE/ID17HRU326
CORREREM/SOCA/AM14AVHRXX	2FESTIAE/FOAE/ID17TRXXX
DZARZREM/SOCA/AM14AVHRXX	2GERMARE/RHRE/ID14HRU309
2GOUVFGO/PIGO/ID16HRGENE	2HABERRE/RHRE/ID17HRU288
2GOUVMGO/PIGO/ID16HRGENE	2PIERIRE/RHRE/ID16HRU326
2WILLIRE/RHRE/ID17HRU106	

de la structure financière de l'établissement.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis BERTIN, **Madame Maryline CRIVELLO**, Directrice Exécutive de la Fondation A\*MIDEX, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

**Article 5**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

**Article 6**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

**Article 7**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2018

Vu et T  
par signature  
Merci, Claire  
Monsieur Denis BERTIN  
Vice-président délégué A\*MIDEX

Le Vice-Président délégué  
Fondation universitaire A\*MIDEX



**Denis BERTIN**

**Madame Maryline CRIVELLO**  
Directrice Exécutive de la Fondation A\*MIDEX

La Directrice exécutive  
Fondation Universitaire A\*MIDEX



**Maryline CRIVELLO**

Le délégant



**Monsieur Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université

